BCCA

CERTIFICAT ATG

installateur compétent pour la réalisation d'isolation thermique du sol par projection in situ de polyuréthane

BCCA déclare que l'entreprise

PUMP & MIXING SERVICE NV

Vaartweg 3 - 1651 LOT

avec les équipes, exécutants et machines suivantes

Equipe	Exécutant qualifié	Machine
PUR 1	Mamoudou Diallo, Ion Bordianu, Cosmin Cinori, Adrian Alexandru, Nicolae Stefan, Tommy De Cleen, Thierry Vermeyen & Ionut Axinia	Graco Reactor E-30 (numéro de série A1063 AKY-024)
PUR 3		Graco Reactor E-30 (numéro de série A1109 EIN-858)

prend les mesures nécessaires, conformément au Règlement d'Application TRA BAI-551, pour garantir la confiance en la pérennité des compétences, la méthode de travail et l'organisation de l'entreprise pour réaliser l'isolation du sol par projection in situ de PUR, conformément aux prescriptions de l'ATG 2900 (Nestaan® SD382/28).

Ce certificat se réfère à un ou plusieurs systèmes décrits dans un agrément technique ATG et exige, entre autres, que l'entreprise dispose d'un ou plusieurs exécutants qualifiés. Le certificat ATG est accordé sur base d'une évaluation d'admission et d'une surveillance, comprenant un audit annuel du système d'autocontrôle de l'entreprise, des visites de contrôle régulières sur différents chantiers choisis aléatoirement (en principe 4 par équipe employée) et des prélèvements d'échantillons sur chantier pour des essais de contrôle dans un laboratoire externe.

L'installateur n'obtient pas le droit d'utiliser la marque ATG, mais peut faire référence au présent certificat ATG, tant que ce dernier est valide, dans toute sa documentation en rapport avec l'isolation du sol par projection in situ de PUR.

La période de validité de ce certificat correspond celle de l'agrément technique ATG mentionné ci-avant, tant que sont remplies les règles de certification concernant les équipements, techniques, systèmes et produits utilisés, l'effectif des exécutants qualifiés et l'implémentation des processus de qualité nécessaires. La liste des certificats ATG valides est mise à jour en permanence et est publiée sur les sites web de l'asbl UBAtc (www.ubatc.be) et de BCCA (www.bcca.be).

Le présent certificat permet de fournir des déclarations de conformité avec l'ATG sur base du système de surveillance organisé par BCCA dans le cadre de l'UBAtc.

La certification ne diminue en aucun cas la responsabilité de l'auteur de projet, de l'auteur du cahier des charges, de l'installateur et du bureau de contrôle, dans la mesure où ils sont impliqués dans des travaux spécifiques.

N° du certificat BAI-551-0051-2900-01 I Valable à partir du 23 janvier 2018

Délivré à Bruxelles, le 23 janvier 2018.

ir. B. De Blaere,
Directeur Général

La liste des certificats ATG valides pour les installateurs et l'équipement qui peut être utilisé par l'installateur est mise à jour en permanence et est publiée sur les sites web de l'asbl UBAtc (www.ubatc.be) et de BCCA (www.bcca.be).

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL
FONDATEURS: CSTC ET SECO
RUE D'ARLON 53, BE – 1040 BRUXELLES
TEL. + 32 2 238 24 11
MAIL@BCCA.BE I WWW.BCCA.BE